

Reçu en préfecture le 11/03/2025



DECISION n°20 1D: 085-218501559-20250310-2025_D002-AR

PORTANT CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC EN VUE DE L'ACQUISION ET DE LA MAINTENANCE D'UN PANNEAU NUMERIQUE

Le Maire de la Commune de Mouilleron-le-Captif (Vendée)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122-22;

Vu le Code de la Commande Publique et son article R 2122-8;

Vu la délibération n°2023-D50 du Conseil Municipal en date du 15 mai 2023 portant complément aux délégations consenties au Maire;

Considérant que le montant du marché public est inférieur à 40 000 euros hors taxes ;

Considérant l'offre de l'entreprise LUMIPLAN;

DECIDE

Article 1^{er}: Un marché public est conclu avec l'entreprise LUMIPLAN. L'offre retenue se décompose de la manière suivante :

- Acquisition et installation d'un panneau numérique pour un montant de 11 000 € HT.
- L'abonnement transmission de données ainsi que le contrat de licence du logiciel Lumiplay pour un montant total de 480 € HT par an.
- La maintenance annuelle pour un montant de 660 € HT par an (après 2 ans).

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services de la commune de Mouilleron-le-Captif et Monsieur le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision. Elle sera publiée dans les formes habituelles.

Article 3: Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à Mouilleron-le-Captif le 06/03/2025

Le Maire.

Jacky GODARD

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, par voie postale au 6 allée de l'Ille Gloriette - CS24111 - 44 041 NANTES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr